

● (1540)

Comme l'ont dit bien des députés, le bill même est excessivement compliqué et il est douteux que beaucoup d'agriculteurs en comprennent pleinement les dispositions. C'est pourquoi ils pourraient hésiter à s'en prévaloir. J'aimerais faire certains commentaires au sujet de modifications que nous devrions peut-être apporter à la loi sur l'assurance-récolte, en y incorporant un bon nombre des avantages concernant la stabilisation contenus dans ce bill. Les agriculteurs des Prairies connaissent bien l'assurance-récolte et sont contents des avantages que leur offrent les gouvernements fédéral et provinciaux en ce qui a trait aux paiements d'assurance-récolte. Parce qu'ils la connaissent bien, je crois que les cultivateurs accepteraient beaucoup plus facilement ce genre de stabilisation au lieu de la procédure compliquée que prévoit ce bill.

On ne peut prétendre que la stabilisation est la seule façon de ralentir cette course à l'épouvante dans laquelle l'économie agricole est entraînée. La question est: quelle sorte de stabilisation nous faut-il? J'aimerais faire certains commentaires qui rejoignent ceux de l'éminent économiste agricole qu'est Philip Thair. En 1974, le revenu agricole net réalisé a considérablement augmenté par rapport à 1973 et, en 1973, il a été supérieur de 39.2 p. 100 à celui de 1972. Au cours des cinq années de 1955 à 1960, la variation annuelle moyenne du revenu net réalisé par rapport à l'année précédente a été de 10.3 p. 100. De 1961 à 1965, elle a été de 10 p. 100 et, de 1966 à 1970, de 10.7 p. 100.

Soudainement, de 1971 à 1974, elle passe à 36 p. 100. L'augmentation annuelle moyenne s'était constamment maintenue aux alentours de 10 p. 100 jusqu'à ce moment-là, et puis il y a eu une hausse marquée de 36 p. 100. Ces chiffres valent pour l'ensemble du Canada et ne tiennent pas compte des variations entre les régions ou les produits. La variation annuelle en Saskatchewan a été presque le double du chiffre national. Aucune industrie ne peut résister à de telles variations sans subir de durs coups.

Les changements presque désordonnés des deux dernières années ont rendu l'agriculteur encore plus vulnérable. Les hausses de prix entraînent nécessairement l'escalade des coûts dont la tendance ascensionnelle est à peu près irrésistible. Cela veut dire que les prix décroissants des produits mettent davantage l'agriculteur en péril, non pas simplement à cause de la perte de bénéfices, mais à cause surtout des lourds engagements que représentent les intrants à prix fixe élevé. Toute son exploitation est en danger quand le prix du produit fléchit.

C'est sans contredit la situation actuelle des parcs d'embouche. Les prix augmentaient il y a quelques années et ils ont atteint le sommet de \$50 les cent livres. Les éleveurs ont alors fait de gros investissements. Des exploitants agricoles ont été attirés dans l'industrie, certains par les gouvernements provinciaux et le programme fédéral LIFT. Nous avons vu les prix atteindre ce sommet, puis baisser jusqu'à leur niveau actuel d'environ \$35 à \$40 les cent livres. Cela a sérieusement menacé la situation de l'agriculteur qui a fait ces mises de fonds lorsque le prix du produit était à la hausse, car il doit maintenant faire face aux coûts élevés de ses immobilisations et à des prix plus bas pour ses produits.

La proportion des frais d'exploitation et d'amortissement par rapport au revenu brut réalisé a augmenté progressivement d'environ 60 p. 100 au milieu des années 50 à environ 70 p. 100 au cours de la période 1968-1971. A cause des conditions inusitées et imprévisibles du marché ces

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

trois dernières années, la proportion est retombée à environ 60 p. 100. Nous devons toutefois nous rappeler que les prix des produits ont accusé une hausse astronomique et quand ils seront moins stables ou diminueront, la proportion, parce que les coûts seront demeurés à des niveaux élevés ou gonflés, montera bien au-dessus de 60 p. 100. En fait, une baisse même légère des prix portera la proportion des coûts à plus de 70 ou 80 p. 100 dans l'ensemble.

Ce que j'essaie de dire, c'est que la valeur des terrains est à la hausse, que les prix des machines agricoles grimpent rapidement tout comme ceux des engrais et des carburants. Bien des coûts de production grimpent en flèche. En fait, nous savons que les coûts de production pour l'agriculteur s'élèvent d'environ 10 p. 100, ou à un rythme supérieur à celui de la hausse des prix de ses produits dans l'industrie. C'est une situation très grave pour beaucoup d'agriculteurs qui ont de lourdes responsabilités financières et qui doivent faire face à des prix moindres.

Ces dernières semaines, nous avons présenté un projet de loi afin d'attirer les jeunes vers l'agriculture, et je veux parler en particulier des modifications apportées à la loi sur le crédit agricole. Beaucoup de députés se sont fait l'écho des paroles d'autres qui ont exprimé des idées sur la façon dont on pourrait attirer les jeunes vers l'agriculture. Cela est très important, mais il importe également que les revenus des agriculteurs soient stabilisés afin qu'ils puissent espérer tirer des fruits de leur labeur dans 10 ou 15 ans. La situation doit être stabilisée, sinon ces jeunes agriculteurs seront virtuellement acculés à la faillite.

N'oublions pas que la vague de prospérité de ces dernières années dans l'industrie agricole n'a pas réussi à diminuer l'écart économique entre agriculteurs riches et pauvres. L'exploitant riche continue de régner en maître suprême sur le plan financier et, se trouvant en plus forte position, il peut accroître encore son exploitation en acquérant d'autres terres dans son secteur.

En raison de l'instabilité que connaît actuellement l'industrie agricole, la diminution actuelle du nombre d'exploitations se continuera probablement. Bien des jeunes gens aimeraient certainement s'y lancer, mais malgré cela la baisse du nombre d'exploitations ne ralentira pas beaucoup. Bon nombre de ceux qui ne s'engageront pas dans les activités agricoles céderont simplement la place à des agriculteurs depuis longtemps établis qui jugeront avantageux d'augmenter leurs profits en accroissant la superficie de leurs terres cultivables. Étant donné qu'à l'heure actuelle les grosses entreprises agricoles se trouvent en meilleure posture financièrement pour acquérir de nouveaux fonds de terre, je reste convaincu que nous connaîtrons une baisse accélérée du nombre des petites exploitations agricoles au Canada, des petites exploitations familiales en particulier. Une certaine stabilisation peut aider le jeune agriculteur à planifier son cycle de production, à prévoir l'ensemble de ses bénéfices, et enfin à savoir s'il pourra payer l'intérêt sur son principal. Encore une fois, je demande: quelle forme de stabilisation serait préférable?

Bon nombre des prédictions des économistes agricoles et des fonctionnaires du ministère de l'Agriculture s'appliquaient au court terme. L'expérience a prouvé que ces prévisions ne sont pas très sûres à cause de mouvements et d'événements mondiaux imprévisibles, comme aussi à cause des éléments naturels auxquels les agriculteurs doivent faire face. Pour permettre aux agriculteurs de prendre une décision relativement juste sur ses dépenses en immobilisations, il faut des prévisions à plus long terme. Mais celles-ci sont difficiles sinon impossibles à concevoir